

CONSEIL MUNICIPAL 12 OCTOBRE 2020

Procès-verbal de la séance

Le 12 octobre 2020, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de LE VAUDREUIL, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard LEROY, Maire.

Etaient présents :

Bernard LEROY, Lise AUSSUDRE, Sylvain BELLET, Marc BERTRAND, Véronique BREGEON, Sylvie BROSSOIS, Claire BRUNEL, Jean-Pierre CABOURDIN, Lionel CHAINON, Florence CHARLES, Mireille COMBES, Jean-Marie GUINDON, Kevin HANGUEHARD, Marielle HANSER, Anne KALONJI, Virginie LANGLOIS, Didier LEVASSEUR, Guillaume PREVOTS, Beatrice PRIEUX PERANIC, Christophe MAUDUIT, Emmanuel MAYEUR, Audric MORET, Karine ROUBLIQUE, Vincent SAIGRE, Louis SPEYBROUCK
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

-

Avaient donné pouvoir :

Valérie BOULIER à Anne KALONJI
Sylviane LORET à Bernard LEROY

Assistaient à la séance :

Mireille PAPEIL

Emmanuel MAYEUR a été élu secrétaire de séance

1. AFFAIRES GENERALES

1. SDIS : Désignation d'un élu qui sera contact privilégié de l'officier territorial du SDIS

A la demande du SDIS, il convient de désigner au sein du conseil municipal un élu qui sera le contact privilégié de l'officier territorial du SDIS.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré

Désigne Emmanuel Mayeur, Adjoint en charge de la sécurité.

Délibération votée à l'unanimité.

2. PESL

1. Les enjeux et les objectifs généraux

L'agglomération Seine-Eure et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure s'engagent dans une démarche de projet éducatif et social à l'échelle de l'agglomération qui se traduira par la signature d'une Convention Territoriale Globale (Ctg) en fin d'année 2020.

Cette démarche partenariale s'inscrit dans les missions portées par la nouvelle DGA « Services à la population » de l'agglomération Seine-Eure. Elle vise à définir la stratégie sociale et éducative de l'agglomération dont la finalité est l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Ce contrat se veut ainsi plus large que le Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) qu'il va remplacer progressivement. Il s'agit d'un contrat multi-thématique qui peut porter sur l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi le logement, les seniors, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, le handicap... ces axes seront identifiés à l'issue du diagnostic partagé.

L'agglomération Seine-Eure s'engage dans une démarche de redéfinition de son projet de territoire qui sera finalisée en fin d'année 2020. Dans ce contexte, il conviendra de lier les deux démarches afin d'en dégager une stratégie commune voire unique sur les thématiques concernées.

A terme, la Ctg et le PESL Seine-Eure garantiront un cadre unique et cohérent à l'échelle de l'agglomération Seine-Eure et devront s'articuler avec les Ctg de Louviers, Val de Reuil et les projets sociaux et éducatifs locaux notamment au regard de projets à forts enjeux.

Ce projet social et éducatif a pour objectif de :

- Partager une vision collective des problématiques sociales et éducatives afin que les communes et la nouvelle intercommunalité puissent faire évoluer leurs interventions de façon plus ciblée, plus précise et plus harmonieuse ;

- Résoudre tout ou partie des problématiques sociales et éducatives en favorisant les conditions d'une cohésion sociale aboutie tenant compte des atouts, richesses et difficultés repérés sur le territoire :

- o Savoir adapter ce nouveau cadre de vie aux réalités humaines de ce territoire ;
- o Créer des nouvelles richesses pour la dynamique sociale, en co-construisant ce territoire à partir des diversités des communes.

2. Les objectifs opérationnels

Faire un état des lieux des problématiques sociales par espaces de vie afin de garantir une logique de proximité ;

- **Partager une analyse objective** avec les différents acteurs du territoire ciblé, sur les atouts sociaux et les difficultés de leur fonctionnement ;

- **Proposer une synthèse** des positionnements des acteurs à partir d'échanges collectifs et si besoin individuels et avis sur les problématiques ;

Ces trois objectifs opérationnels construisent le diagnostic du PESL : partie II.

- **Proposer des pistes d'une stratégie d'intervention sur le territoire**, des axes de travail et des moyens susceptibles d'être activés.

Ce dernier objectif opérationnel a permis la définition de la stratégie éducative et sociale de l'agglomération et du plan d'actions à venir.

Délibération autorisant le Maire à signer la CTG de l'agglomération Seine Eure et la COF qui sera annexée à cette dernière pour 4 ans

M. le Maire explique au conseil municipal qu'il convient à la demande de la CAF de contractualiser l'ensemble des actions du Contrat enfance Jeunesse (CEJ) de notre commune dans une Convention d'Objectifs et de financements (COF) afin de renouveler leurs financements pour 4 ans. Celle-ci sera annexée à la CTG de l'Agglomération Seine Eure.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer :

- * la CTG de l'Agglomération Seine Eure

- * la COF qui sera annexée à cette dernière pour 4 ans.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré

AUTORISE M. le Maire à signer :

- la CTG de l'Agglomération Seine Eure
- la COF qui sera annexée à cette dernière pour 4 ans.

Délibération votée à l'unanimité

2.FINANCES ET MARCHES PUBLICS

1. Le Boujou

Une personne se serait manifestée pour reprendre le fonds de commerce afin de faire un restaurant équivalent.

Une offre aurait été faite au liquidateur judiciaire.

Elle serait prête pour une reprise au 1^{er} décembre prochain.

M. Guindon dit avoir rencontré une personne qui serait intéressée par l'achat du fonds de commerce et des murs .L'information sera donnée au liquidateur judiciaire.

Un commerçant serait également intéressé par la reprise du fonds.

Il sera demandé au liquidateur judiciaire de prolonger le délai.

2. Qualification du cimetière Notre dame – étude préliminaire

Afin de réaménager le cimetière Notre Dame, il proposé de lancer une étude permettant :

- D'améliorer l'accessibilité pour tous en tout lieu
- Prévoir un jardin du souvenir mieux adapté et plus digne
- De repenser les points d'eau ; accessibilité, facilité d'usage des récipients
- De déposer les déchets avec ou sans recyclage
- De proposer un cabinet de toilettes adapté
- De développer un parvis d'accueil autant pour les mariages et les commémorations
- De qualifier le cimetière dans son ensemble et en simplifiant son entretien.

Le Cabinet Arc en terre a proposé un devis pour la somme de 9.430,00 € HT soit 11.316 € TTC.
Le devis est présenté aux élus.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré

AUTORISE M. le Maire à signer le devis présenté par Arc en Terre pour la somme de 9.430 € HT soit 11.316 € TTC.

Délibération votée à l'unanimité

M. le Maire demande que l'on prévoie également l'extension du cimetière dans cette étude.

3. Etude urbaine

L'agglomération Seine Eure a mis en place, il y a quelques années, un dispositif pour aider les conseils municipaux à réfléchir aux aménagements stratégiques des communes.

Cette étude est menée par un cabinet composé d'un architecte, d'un urbaniste et d'un paysagiste. M. le Maire propose au conseil de réfléchir quant à la réalisation d'une étude urbaine sur l'ensemble de la commune. Elle permettrait de se projeter dans l'avenir dans les 5 à 10 ans en prenant en compte les tendances, le comportement des personnes.

M. Bertrand demande qu'un état des lieux soit réalisé sur différents sites avant de lancer une étude. Il préfère que la commune améliore les espaces déjà en places avant d'en créer de nouveaux. Il faut entretenir et évaluer le coût que représente un nouvel espace.

Mme Aussudre dit que le Carré Saint Cyr sera un formidable appel d'air mais elle déplore qu'il n'y ait pas de local pour accueillir de nouveaux commerçants et pas de terrains non plus. Le village est figé dans une Agglomération en plein développement. Elle pense qu'effectivement il serait intéressant de donner un visage positif pour l'avenir de la commune.

M. Cabourdin propose d'attendre avant de lancer cette étude que le groupe de travail (14 volontaires) termine de travailler sur l'axe Hôtel Dieu-Papavoine.

Mme Bregeon dit qu'il est nécessaire de réfléchir au fonctionnement de la ville dans sa globalité et de prendre en compte le comportement des habitants et des visiteurs. Il serait bon de revoir la physionomie de la place.

M. Bellet trouve qu'il est intéressant de se projeter sur les 10 à 15 ans dans les années futures. Il faut également continuer ce qui a été commencé.

Mme Prioux Peranic propose au cabinet en charge de cette étude d'inclure l'implantation de jardins familiaux dans leurs propositions.

M. le Maire demande au conseil de réfléchir. Cette question sera représentée en conseil municipal lors d'une prochaine réunion

4. Axe Hôtel Dieu-Papavoine

Une réunion élargie s'est tenue, en mairie, le 7 octobre dernier, en présence d'Arc en Terre et de représentants de la direction Mobilités de l'Agglomération Seine Eure. Elle a permis de faire le point sur les études réalisées en 2018 et 2019, sur le calendrier tentatif de réalisation et sur les aspects budgétaires.

Le projet d'aménagement concerne la place d'armes, la rue de l'hôtel Dieu, la place du Gal de Gaulle, la rue Papavoine et la rue B. Chedeville jusqu'à la mairie. Le budget total serait voisin de 2M€.

Le calendrier de réalisation visé est le suivant :

1. rue de l'Hôtel Dieu au 2ème semestre 2021
2. Place du Gal de Gaulle et rue Papavoine en 2022
3. rue B Chedeville en 2023
4. Place d'armes en 2023-2024

Pour tenir ce calendrier il est urgent de boucler les études d'avant-projet avant fin février 2021. Et de produire avec Arc en Terre une étude détaillée pour la rue de l'Hôtel Dieu.

Ce projet transversal va redessiner le centre de notre village pour mettre en valeur le carré Saint Cyr, il aura des répercussions profondes qu'il va nous falloir identifier et analyser pour faire des

choix éclairés que nous pourrions partager avec la population. Celle-ci sera associée à nos réflexions.

M. Cabourdin a proposé la démarche suivante :

- création groupe d'élus de manière à couvrir les aspects urbanisme, liaisons, besoins des riverains, sécurité, mise en valeur du village. Nous arrêterons la constitution du groupe dès le prochain CM du 12/10.
- visite de plusieurs sites où des aménagements ont été réalisés pour nous permettre d'appréhender les solutions envisageables, l'effet des matériaux utilisés, les solutions pratiques apportées à des besoins spécifiques, ...
- revue détaillée des études déjà réalisées par Arc en Terre en vue d'une réunion élargie que nous consacrerons. Pour cela il faudra développer une vue d'ensemble du village, de ses pôles principaux, pour revenir nous concentrer sur l'axe place d'armes -> mairie et sur la rue de l'Hôtel Dieu.
- Les résultats de notre critique du projet Arc en Terre seront communiqués à ce cabinet avec pour objectifs de dégager les grandes lignes de notre projet que nous utiliserons pour une première présentation en réunion publique
- la réunion publique, outre son rôle de lancement du projet, aura pour objectif de recruter les habitants qui viendront rejoindre le groupe d'élus.
- ce groupe élus/habitants mènera alors les réflexions avec Arc en Terre et les services de l'Agglomération Seine Eure pour produire l'avant-projet détaillé. Cela nécessitera une ou plusieurs réunions mensuelles du groupe et une réunion publique mensuelle pour présenter l'avancement des travaux du groupe à la population.

Les différents aspects du projet doivent être couverts par les bonnes personnes avec une possibilité de remplacement, notamment :

- type de liaison que nous voulons assurer pour quels usages et pour quels usagers (qui emprunte les rues et places, dans quel but, comment, évolutions prévisibles et/ou souhaitées, contraintes)
- besoins des riverains, contraintes, compromis possibles de manière à éviter les points de blocage et la nécessité de défaire/modifier au cours des 10 prochaines années ce qui aura été construit
- image à promouvoir pour la population, pour les visiteurs. Identifier les aménagements connexes souhaitables
- comment les aménagements vont-ils contribuer à valoriser les centres d'intérêt ?
- sécurité des usagers et tranquillité des riverains
- comment les aménagements vont-ils vieillir, quels besoins d'entretien ?
- coûts, financements
- communication avec la population et avec l'extérieur, promotion du projet

M. Le Maire rappelle que la commission Voirie travaille sur le dossier Axe Hôtel Dieu – Arthur Papavoine.

Il convient de créer un groupe de travail spécifique pour cet important projet.

Les élus volontaires ont été invités à rejoindre la commission.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré

Dit que ce groupe de travail sera composé de :

- M. Cabourdin – responsable de ce groupe de travail
- Mme Loret
- M. Bertrand
- M. Hanguehard
- Mme Brégeon
- M. Bellet
- M. Mayeur
- M. Moret

- Mme Brunel
- Mme Aussudre
- M. Prevots
- Mme Prioux Peranic
- Mme Hanser
- Mme Langlois

Dit que des riverains de cet axe, des commerçants seront également invités à rejoindre à ce groupe de travail.

Délibération adoptée à l'unanimité

La prochaine réunion du groupe de travail est fixée au mercredi 14 octobre à 18 h 30 en mairie.

5. Livres du Millénaire – Délibération pour 5 livres gratuits

Annule et remplace la délibération n° 2020-62

M. le Maire rappelle au conseil qu'il s'est prononcé le 21 septembre dernier sur le fait de déclarer 5 livres du Millénaire gratuits.

Une erreur s'est glissée dans le texte de cette délibération.

Il convient de l'annuler et d'en prendre une nouvelle.

Il rappelle au conseil municipal que la commune a fait éditer des livres intitulés « Le Millénaire du Vaudreuil ». Ce livre est vendu au prix 40 €.

Il reste 10 livres à vendre. Ils ne trouvent pas preneurs.

M. le Maire propose de délibérer pour déclarer les 5 livres gratuits

Le Conseil Municipal
Où l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré

ANNULE la délibération 2020-62.

DIT que les 5 livres sont déclarés gratuits.

Délibération adoptée à l'unanimité

6. Décision modificative 6 - Section d'investissement

M. le Maire rappelle que des travaux ont été engagés pour remettre en état les appartements situés au 1^{er} étage de l'école des Tilleuls. Un cout supplémentaire de 700 € a été constaté lors de la commande du matériel.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, consulté les documents, après échange de vues, approuve la proposition de M. le Maire

et

Autorise M. le Maire à effectuer la décision modificative ci-dessous, pour prévoir les crédits budgétaires correspondant à cette décision :

Section d'investissement :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D 21 2138 241 71	700,00		
D 21 2183 226 020		700,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	700,00	
	Réductions	700,00	
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

E QUILIBRE	
Solde Ouvertures	700,00
Solde Réductions	700,00
Ouv. - Réd.	

3.DIVERS

1. COVID19 - Manifestations à venir

Dates	Manifestations	Lieux	Décision
30, 31 octobre 2020 1 ^{er} novembre	Tournoi Judo	Gymnase des Tilleuls	Annulé
4 novembre 2020	Fiançailles (150 personnes)	Pavillon des Aulnes	Accord avec protocole 30 personnes maximum
7 et 8 novembre 2020	Garden swing : cours de danse collectif	Pavillon des Aulnes	Annulé
8 novembre 2020	Salon des Fabophiles	Gymnase des Tilleuls	Annulé
11 novembre 2020	Cérémonies	Pavillon des Aulnes	En attente d'information de la préfecture
16 novembre 2020	Séminaire cadres ville de Louviers	Pavillon des Aulnes	Accord avec protocole
19 novembre 2020	Cours cuisine LCVN	Pavillon des Aulnes	Accord avec protocole
20 novembre 2020	Repas organisé par l'amicale des anciens	Pavillon des Aulnes	Annulé
21 novembre 2020	Agglomération Seine Eure – pôle enfance : réunion présentation	Pavillon des Aulnes	Accord avec protocole
21 et 22 novembre 2020	Exposition tous avec Mamabé	Gymnase des Tilleuls	Accord avec protocole – peu de participants
27 novembre 2020	Remise des médailles Schneider	Pavillon des Aulnes	Accord avec protocole
28 novembre 2020	Male de voyage (société événementiel) organise arbre de Noël pour un client (format spectacle)	Pavillon des Aulnes	En attente d'informations sur le nombre de personnes présentes
29 novembre 2020	Foire aux jouets	Pavillon des Aulnes	Annulé
1er décembre 2020	Goûter des anciens	Pavillon des Aulnes	Spectacle sans goûter avec distribution de bons cadeaux
5 et 6 décembre 2020	Salon Made in France	Gymnase des Tilleuls	Dossier déposé en Préfecture
12 décembre 2020	Exposition Arts Créatifs LCVN	Salle des bords de l'Eure	Accord avec protocole – limiter à 30 personnes simultanément
13 décembre 2020	Société événementiel Carnet de Route pour société ATA	Pavillon des Aulnes	Annulé
17 décembre 2020	AMV concert	Pavillon des Aulnes	Accord avec protocole
19 décembre 2020	Schneider - arbre de Noël (voit pour format spectacle)	Pavillon des Aulnes	OK avec seulement spectacle En attente d'informations
A voir au prochain conseil			
08 janvier 2021	Vœux de la municipalité	Pavillon des Aulnes	Date fixée le 21 septembre 2020

30 et 31 janvier 2021	Tournoi Wallabies	Gymnases	Accord avec protocole
06 et 07 février 2021	Salon des Fabophiles	Gymnase des Tilleuls	Décision à prendre en CM
07 mars 2021	Banquet des Anciens	Pavillon des Aulnes	Date validée au CM du 21 septembre 2020

Un point sera fait à chaque conseil sur les manifestations à venir

2. Dates à retenir

	Dates	R° Adjoints 19 h 30	Conseil municipal 20 h 30	Conseil communautaire 20 h 30	Autres
2020	Septembre	07/09	22/09	10/09	
	Octobre	05/10	12/10	15/10	
	Vacances de la Toussaint du 17 octobre au 02 novembre				
	Novembre	02/11	16/11	26/11	« Gouter » des anciens : 1 ^{er} décembre
	Décembre	07/12	14/12	17/12	
2021	Vacances de Noël du 19 décembre au 04 janvier				
	Janvier	11/01	18/01		Vœux : 8/01
	Février	01/02	15/02		
	Vacances d'Hiver du 20 février au 8 mars				
	Mars	08/03	22/03		Banquet des Anciens : 21/02
	Avril	12/04	19/04		
	Vacances de Printemps du 24 avril au 10 mai				
	Pont de l'ascension du 12 mai au 16 mai				
	Mai	17/05	31/05		
	Juin	14/06	28/06		
Vacances d'été dès le 6 juillet					

Fin du conseil municipal : 23 H 00